

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
MAGHREBIA SELECT ACTIONS
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2012**

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 Décembre 2012 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 1 634 472 D et une valeur liquidative égale à 1^D,188 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » arrêtée au 31 Décembre 2011, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Le commissaire aux comptes :

Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2012
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2012	31/12/2011
AC 1-Portefeuille-titres		1 314 197,887	966 907,953
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	1 314 197,887	966 907,953
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		327 763,741	247 240,476
a-Disponibilités	2	327 763,741	247 240,476
AC 3- Créances d'exploitation	3	2 476,844	1 255,049
TOTAL ACTIF		1 644 438,472	1 215 403,478
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	4	9 801,243	7 509,092
P A 2 -Autres créditeurs divers		165,462	105,626
TOTAL PASSIF		9 966,705	7 614,718
CP 1-Capital	5	1 626 314,056	1 195 313,001
CP 2- Sommes distribuables		8 157,711	12 475,759
a-Sommes distribuables de l'exercice	6	8 157,711	12 475,759
ACTIF NET		1 634 471,767	1 207 788,760
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 644 438,472	1 215 403,478

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2012 au 31/12/2012
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
PR 1- Revenus du portefeuille-titres		28 387,850	27 682,120
a-Dividendes	7	28 387,850	27 682,120
PR 2- Revenus des Placements monétaires	8	8 036,467	6 609,214
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		36 424,317	34 291,334
CH 1 - Charges de gestion des placements	9	24 253,274	18 177,605
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 171,043	16 113,729
CH 2- Autres charges	10	4 637,304	3 384,097
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 533,739	12 729,632
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation		623,972	- 253,873
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		8 157,711	12 475,759
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)	-	623,972	253,873
Variation des +/- values potentielles sur titres		27 589,660	- 15 060,323
Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	1 923,506	- 9 077,376
Frais de négociation des titres	-	1 549,053	- 987,556
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		31 650,840	- 12 395,623

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2012 au 31/12/2012
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2012 31/12/2012	-	01/01/2011 31/12/2011
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	31 650,840	-	12 395,623
a-Résultat d'exploitation	7 533,739		12 729,632
b-Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	27 589,660	-	15 060,323
c-Plus(ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	- 1 923,506	-	9 077,376
d-Frais de négociation de titres	- 1 549,053	-	987,556
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-		-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>	395 032,167		88 107,228
a-Souscriptions	1 266 978,793		215 413,823
Capital	1 032 734,397		211 269,522
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	207 507,029		3 187,993
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	18 517,901		956,308
Droits d'entrée	8 219,466		-
b-Rachats	- 871 946,626	-	127 306,595
Capital	- 721 842,658	-	121 826,899
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 136 410,976	-	4 430,332
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	- 13 692,992	-	1 049,364
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	426 683,007		75 711,605
<u>AN 4- Actif net</u>			
a- en début d'exercice	1 207 788,760		1 132 077,155
b- en fin d'exercice	1 634 471,767		1 207 788,760
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>			
a- en début d'exercice	1 064 978,795		975 536,172
b- en fin d'exercice	1 375 870,534		1 064 978,795
VALEUR LIQUIDATIVE	1,188		1,134
AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	4,76%		-2,24%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2012

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA SELECT ACTIONS :

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15 Septembre 2009, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 22 septembre 2009.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCES MAGHREBIA VIE ainsi qu'en tant que support pour placement financier classique dont les parts sont distribuées par l'UNION FINANCIERE.

Le porte-feuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé de :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées des secteurs industriels et de services,
- A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est tenue au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;

- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon, pour les titres admis à la cote.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6. RETRAITEMENTS OPERES POUR LES BESOINS DE COMPARABILITE

Au 31/12/2012, le fonds a procédé au changement de la méthode de présentation des intérêts à recevoir sur les dépôts en banque. En effet, ces intérêts étaient présentés au niveau de la rubrique AC2-a « Placements monétaires » et ont été reclassés en 2012 au niveau de la rubrique AC3 « Créances d'exploitation ».

Ce changement a pour objectif l'amélioration de l'intelligibilité de l'information présentée.

Les informations contenues dans les états financiers et relatives à l'exercice précédent ont été retraitées et ce pour les besoins de comparabilité.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Cours au 31/12/2012	Valeur boursière au 31/12/2012	% Actif net
PGH	7 005	6,393	44 785,434	6,607	46 282,035	2,83%
ARTES	15 025	8,717	130 976,646	8,474	127 321,850	7,79%
SIMPAR	1 780	49,951	88 912,120	67,568	120 271,040	7,36%
TPR	15 625	4,815	75 227,626	5,021	78 453,125	4,80%
ADWYA	17 590	6,345	111 600,763	7,986	140 473,740	8,59%
TL	3 535	27,501	97 215,010	22,600	79 891,000	4,89%
GIF FILTER	16 680	3,930	65 549,498	5,262	87 770,160	5,37%
ATTJARI LEASING	1 150	37,789	43 457,000	37,896	43 580,400	2,67%
AMS	2 240	10,980	24 594,850	11,009	24 660,160	1,51%
ASSAD	7 680	9,540	73 266,160	8,569	65 809,920	4,03%
Essoukna	3 992	7,681	30 661,560	10,505	41 935,960	2,57%
ATL	7 315	4,359	31 885,645	3,237	23 678,655	1,45%
ATL NS J01/01/2013	2 370	3,774	8 943,195	3,774	8 943,195	0,55%
Carthage Cement	18 040	2,019	36 413,960	3,570	64 402,800	3,94%
SIAME	4 150	3,560	14 774,500	3,953	16 404,950	1,00%
SOTETEL	6 100	6,848	41 774,372	6,310	38 491,000	2,35%
SOTRAPIL	903	10,402	9 392,640	15,700	14 177,100	0,87%
ENNAKL	13 000	11,386	148 015,250	11,550	150 150,000	9,19%
SOTUVER	3 267	7,854	25 659,650	8,431	27 544,077	1,69%
CIL	5 185	18,656	96 732,903	15,511	80 424,535	4,92%
ML	1 000	9,146	9 146,040	6,584	6 584,000	0,40%
TELNET HOLDING	1 695	5,942	10 071,000	6,743	11 429,385	0,70%

TOTAL ACTIONS			1 219 055,822		1 298 679,087	79,46%
----------------------	--	--	----------------------	--	----------------------	---------------

ATL DA 2/17 261112	6 715	0,444	2 981,460	0,350	2 350,250	0,14%
GIF DA 1/5 101212	13 750	0,711	9 776,250	0,950	13 062,500	0,80%
TL DS 1/7 28/12/12	3 535	0,664	2 347,240	0,030	106,050	0,01%

TOTAL DROITS			15 104,950		15 518,800	0,95%
---------------------	--	--	-------------------	--	-------------------	--------------

TOTAL ACTIONS + DROITS			1 234 160,772		1 314 197,887	80,41%
-------------------------------	--	--	----------------------	--	----------------------	---------------

2. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banques s'élèvent au 31/12/2012 à 327 763,741 DT, soit 20,05 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 2 476,844 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 9 966,705 DT, le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,59 % de l'actif net.

3. CREANCES D'EXPLOTATION

Les créances d'exploitation correspondent aux agios créditeurs des dépôts bancaires relatifs au 4^{ème} trimestre 2012.

A la clôture de l'exercice précédent, ils étaient présentés au niveau de la rubrique AC2-a « placements monétaires » et ont du être retraités à la clôture de cet exercice pour les besoins de comparabilité. (cf. Note aux états financiers N° I.6)

4. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 9 801,243 DT contre 7 509,092 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Publication	50,000	50,000
Gestionnaire	6 068,206	4 581,992
Dépositaire	754,875	576,019
Conseil du marché financier (CMF)	248,414	205,646
CAC	2 679,748	2 095,435
TOTAL	9 801,243	7 509,092

5. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2011

Montant	1 195 313,001
Nombre de parts	1 064 978,795

Souscriptions réalisées

Montant	1 032 734,397
Nombre de parts émis	1 032 734,397

Rachats effectués

Montant	721 842,658
Nombre de parts rachetées	721 842,658

Capital au 31-12-2012

Montant ⁽²⁾	1 506 204,740
Nombre de parts ⁽¹⁾	1 375 870,534

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 1 626 314,056 détaillé comme suit :

(2)	1 506 204,740
Résultat 2011 capitalisé	12 475,759
Régularisation du résultat 2011 capitalisé	4 200,937
Variation des différences d'estimation	27 589,660
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-1 923,506
Régularisation des sommes non distribuables	71 096,053
Frais de négociation	-1 549,053
Droits d'entrée	8 219,466
Capital au 31/12/2012	1 626 314,056

6. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à 8 157,711 DT contre 12 475,759 DT au 31 Décembre 2011 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Résultats distribuables	7 533,739	12 729,632
Régularisation	623,972	-253,873
TOTAL	8 157,711	12 475,759

7. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille - titres totalisent 28 387,850 DT au 31 / 12 / 2012 contre 27 682,120 DT au 31/12/2011 et se détaillent ainsi :

<u>Dividendes</u>	31/12/2012	31/12/2011
des actions admises à la cote	28 387,850	27 682,120

8. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 8 036,467 DT et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

9. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2012 à 24 253,274 DT contre 18 177,605 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	21 496,218	16 071,946
Rémunération du dépositaire	2 757,056	2 105,659
TOTAL	24 253,274	18 177,605

10. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 4 637,304 DT contre 3 384,097 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Honoraires CAC	2 888,453	1 723,100
Redevance CMF	1 464,998	1 092,351
Commissions bancaires	2,233	2,541
Publicité et Publication	100,284	386,010
Impôts et taxes	181,336	180,095
TOTAL	4 637,304	3 384,097

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS, moyennant une commission de gestion de 1,25 % calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 5 000 DT HT par an ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;